

riorité, ces médicaments ne doivent être utilisés qu'avec la prudence requise et seulement dans certains cas sélectionnés. S'il apparaît, lors d'études ultérieures, que ces nouveaux médicaments ont une plus-value sur des critères d'évaluation cliniquement pertinents, ils peuvent devenir de précieuses options dans l'arsenal thérapeutique.

En résumé, on peut dire que le CBIP soutient pleinement la rigueur méthodologique avec laquelle *La Revue Prescrire* rédige ses dossiers depuis des décennies. La rédaction du CBIP estime toutefois que, dans certains cas, les conclusions formulées par notre organisation-sœur méritent d'être plus nuancées.

## Informations récentes janvier 2014

▼ : médicament soumis à une surveillance particulière et pour lequel la notification d'effets indésirables au Centre Belge de Pharmacovigilance est encouragée.

- **L'ingénol mébutate (Picato®▼)**; chapitre 15.12.), une substance extraite de la plante *Euphorbia peplus*, est utilisé sous forme de gel pour le traitement local des kératoses actiniques chez l'adulte (gel à 150 µg/g pour le visage; gel à 500 µg/g pour le reste du corps). Le mécanisme d'action de l'ingénol mébutate n'est pas clairement élucidé. L'application d'ingénol mébutate ne provoque pendant la première semaine qu'une irritation cutanée, mais celle-ci est suivie après 8 semaines, d'une réduction des lésions actiniques. Le gel d'ingénol mébutate ne peut pas être appliqué sur les muqueuses ni autour des yeux. On ne dispose pas d'études comparatives directes avec d'autres traitements locaux tels que le fluorouracil, mais leur efficacité à court terme semble assez comparable. Avec l'ingénol mébutate, il ressort toutefois d'études de suivi qu'environ 50% des patients ayant

bien répondu après 8 semaines présentent des récurrences après un an. Par rapport au fluorouracil, l'ingénol mébutate a l'avantage de ne nécessiter que 3 applications (1 application par jour pendant 3 jours consécutifs), mais son coût est beaucoup plus élevé. Le gel doit être conservé au frigo.<sup>1</sup>

- **L'iopamidol (Iopamigita®)**; chapitre 19.1.1.3.) est un agent de radiodiagnostic iodé de faible osmolalité non ionique, avec des propriétés comparables à celles des autres substances de cette classe.

- Le **tafamidis (Vyndaqel®▼)**; chapitre 20.3.) est un médicament orphelin proposé dans le traitement de l'amylose à transthyréline, une maladie congénitale rare caractérisée par des dépôts de substance amyloïde, avec polyneuropathie et cardiomyopathie. Il existe très peu de données concernant son efficacité et son innocuité.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> *Australian Prescriber* 2013;36:65

<sup>2</sup> *La Revue Prescrire* 2012; 32: 808-810